



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 janvier 2021

**Présents** : MM. Mmes : **AUGIER** François, **BAS** Christelle, **CAVASIN** Margaret, **CLAVEL-GRABIT** Christophe, **DAVID** Jean-Noël, **DENISSE** Bruno, **GAUDRAY** Catherine, **GUERAUD-PINET** Pauline, **GUILLOT-JEROME** Stéphane, **PETIT** Elodie, **QUILLON** Fabrice, **RABATEL** Mickael, **SERAPHIN** Karine, **VALDIVIA** Géraldine

**Absents** : **TERRAY** Alexandra

**Secrétaire de séance** : M. **DENISSE** Bruno

*Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Ayant pris part à aux délibérations : 14*

*Date de la convocation : 08 janvier 2021*

*Séance ouverte à 20h00*

---

### **ADMINISTRATION GENERALE**

✓ **DESIGNATION MEMBRES CLECT** (*délibération n°2021/001*)

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer deux membres du Conseil Municipal pour représenter la commune pour la CLECT

Vu l'article 1609 nonies-C du Code général des impôts

Vu la délibération de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné n°1208-2020-166 du 23 septembre 2020,

Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité :

Le Conseil municipal de la commune de Montagnieu 38

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret

- DESIGNE pour représenter la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné :
  - BAS Christelle, titulaire
  - AUGIER François, suppléant

✓ **REVISION DES LOYERS DE LA SALLE DE L'AEP ET DE LA SALLE D'ANIMATION**  
(délibération n°2021/002)

Mme le maire présente les tarifs en vigueur des salles communales.

Elle rappelle que les tarifs de la salle de l'AEP ont été réévalués en décembre 2018 et ceux de la salle d'animation en décembre 2019

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

→ **DECIDE** de maintenir les tarifs de l'AEP à savoir :

- 50 € à titre familial
- Gratuit pour les associations
- 60 € à titre professionnel

→ **DECIDE** de réévaluer les tarifs de la salle d'animation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

- Pour les habitants et employés de la commune :
  - Salle seule : 180 €
  - Cuisine + salle : 220€
  - Energie : 0.20 € l'unité consommée.
  - Nettoyage seul et réservation : 46 €
- Pour les associations extérieures de la commune et les professionnels :
  - 360€ + le chauffage.

→ **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

✓ **REVISIONS TARIFS CIMETIERE ET COLUMBARIUM** (délibération n°2021/003)

Mme le maire informe le Conseil Municipal que les tarifs des concessions du cimetière et columbarium sont réévalués chaque année.

Après étude des tarifs l'ensemble des membres du conseil municipal

→ **DECIDE** de réévaluer les tarifs du cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

- ⇒ Concession simple trentenaire : 138 €
- ⇒ Concession double trentenaire : 274 €
- ⇒ Concession simple cinquantenaire : 274 €

- ⇒ Concession double cinquantenaire : 548 €
- ⇒ Cavurne pour 15 ans : 470 €
- ⇒ Cavurne pour 30 ans : 920 €
- ⇒ Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 37 €

→ **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

### ✓ **ADRESSAGE – CONTRAT AVEC LA POSTE** (délibération n°2021/004)

Mme GAUDRAY Catherine, en charge du dossier, présente la prestation proposée par les services de la Poste pour effectuer la mise à jour de l'adressage de la commune.

En effet, la qualité de l'adressage est primordiale pour les secours notamment, les mises à jour cadastrales et de géolocalisation mais aussi pour la mise en place proche de la fibre.

Les services de la poste propose un pré-diagnostic qui répertoriera les points en défaut, la mise à jour de l'adressage sur cartographie, l'accès à un logiciel où la commune aura ensuite la possibilité de faire ses propres mises à jour en fonction des mouvements sur la commune.

L'ensemble de cette prestation s'élève à un coût de 1 200, 00 € HT

Entendu cet exposé, Mme le maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition présentée ci-dessus.
- **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

### ✓ **GESTION DU CIMETIERE**

Madame le Maire rappelle que c'est à la commune de gérer du cimetière communal.

Cela consiste à relever régulièrement les tombes abandonnées ou non entretenues afin de procéder à des éventuelles rétrocessions à la commune ou mettre en place une procédure de reprise des tombes qui semblent abandonnées.

Il serait bien qu'un groupe de 4 ou 5 conseillers s'en charge.

Christophe, Fabrice, Elodie et Jean-Noel proposent de s'en charger. Ils feront appel à des personnes extérieures au conseil municipal si besoin.

✓ **DEMANDE DE SUBVENTION DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) AU TITRE DE LA SECURISATION DU VILLAGE**  
(délibération n°2021/005)

Madame le Maire expose au conseil municipal les travaux d'aménagement de sécurité route du Village

Le coût de la réalisation au vu des devis estimatifs :

**125 732, 25 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les travaux d'aménagement de sécurité route du Village
- 
- **APPROUVE** les estimations ci-dessus
  
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR pour les travaux mentionnés
  
- **ARRETE** les modalités de financement comme suit :
  - **DETR :** 25 146,45 €
  - **CONSEIL DEPARTEMENTAL :** 62 866,13 €
  - **Autofinancement :** 37 719,67 €
  
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

✓ **AFFAIRE ANTENNE FREE MOBILE**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que à la suite du refus de la déclaration préalable dont l'objet était la construction d'une antenne de réseau téléphonique pour l'opérateur FREE Mobile, ce dernier a contesté la décision de la commune auprès du Tribunal administratif de Grenoble.

Par courrier du 08 janvier 2021, le Tribunal Administratif de Grenoble nous a informé que le dossier serait statué sans audience et que son instruction sera close le 12 janvier 2021 à 12h00.

**COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**

✓ **Urbanisme**

Bruno DENISSE liste les nouveaux dossiers déposés depuis la dernière réunion ainsi que ceux pour lesquels une décision a été actée par un arrêté.

A ce sujet, il informe les membres du Conseil Municipal que le projet d'unité de Méthanisation porté par « le Gaz vert de la Bourbre » a fait l'objet d'un refus par le Préfet de l'Isère.

L'arrêté de refus a été affiché sur les panneaux d'affichage de la mairie.

✓ **CCAS : colis des anciens**

La distribution des colis a eu lieu. 53 colis distribués dont 27 colis double.  
Une vingtaine de réponses ont été faites aux enfants qui en ont été ravis

✓ **Batiments communaux**

Après avoir pris contact avec l'AGEDEN, une rencontre est prévue afin qu'un point soit fait sur toutes les subventions que nous pourrions solliciter.

Mme le maire informe le Conseil Municipal que la subvention demandée à la région pour la rénovation de la toiture des logements au chemin du bas a été acceptée.

✓ **Embellissement du village**

Concours décoration de Noël : faire paraître la liste des gagnants sur PanneauPocket. Redemander le classement et les noms à Maguy CAVASIN.

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Face à la crise sanitaire, les réunions de commissions intercommunales sont suspendues à l'heure actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 22h00

Signatures

Christelle BAS

Bruno DENISSE

Karine SERAPHIN

François AUGIER

Géraldine VALDIVIA

Fabrice QUILLON

Margaret CAVASIN

Christophe CLAVEL-GRABIT

Pauline GUERAUD-PINET

Catherine GAUDRAY

Jean-Noël DAVID

Elodie PETIT

Mickaël RABATEL

**Alexandra TERRAY**

Stéphane GUILLOT-JEROME

**Absente**